Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_02-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2026

CONVOCATION : 03 janvier 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Yannick GOURIE, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Nathalie LEMOINE, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Audrey RIBERPREY, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Karen TOUCHAIS.
Absents : Solène CHEVALIER, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Christophe DENIAUD, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick COCHAUD, Alain DECIMA, Audrey RIBERPREY, Etienne JEGOU.

2. FINANCES - Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2025 (Acte 3.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 qui impose aux communes de plus de 2 000 habitants d'établir un bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année écoulée ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 ;
Vu les actes notariés et décisions portant sur les opérations foncières de la commune au titre de l'année 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter au Conseil municipal le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2025, conformément aux dispositions légales précitées ;
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan des opérations foncières (cessions et acquisitions) intervenues au cours de l'année 2025.

Parcelle cadastrée	Acquisition / cession	Adresse	Surface	Condition acquisition / cession	Objet	Date de l'acte	Montant
AB 59 AB 60	Acquisition	2 rue de Rennes Le Bourg	213 m2 235 m2	Amiable	Propriété avec bar et logement	02/07/2025	235 000 €
	Acquisition	2 rue de Rennes		Amiable	Licence IV	02/07/2025	15 000 €
ZK 157	Acquisition	Haut-Bouharée	3 360 m2	Amiable	Achat à RM via le programme d'action foncière		1 929.60 €

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 14/01/2026,

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_02-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au titre de l'année 2025, tel que présenté ci-dessus.
- Le présent bilan sera tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

